

Assassinat de Valérie Thébault

La fille Marie Thébault, âgée de 17 ans, était en train de garder un troupeau de dindons, au bois de Contremoret, qui est situé à six cents mètres environ de sa maison paternelle et à deux cents mètres du chemin de Vasselay.

A dix heures du matin, des passants l'aperçurent seule.

Depuis, on ne l'a pas revue.

Elle avait l'habitude de rentrer chez son père à midi, pour déjeuner.

A la recherche de la victime

Vers midi et demie, la jeune sœur de Valérie Thébault alla sur la route au devant d'elle, elle aperçut les dindons qui restaient seuls; elle retourna chez ses parents et leur dit : « Je viens de rencontrer les dindons, mais Valérie n'y est pas. »

De plus en plus inquiet, le père accompagné d'une voisine, la femme Bernat, et d'un chien, partirent à la recherche. Ils se dirigèrent naturellement vers le bois de Contremoret où la jeune fille avait coutume de mener ses volailles; arrivés près de la haie qui borde le bois à côté d'une ouverture, le chien s'élança en avant, puis recula.

La découverte du cadavre

La femme Bernat qui le suivait s'arrêta et, se retournant vers le père, lui dit :

« Dites-donc Sylvain, Valérie doit être par là, le chien a peur. » Le père enjamba alors le fossé et se trouva en présence du cadavre de sa fille!

Elle était couchée à terre dans un fouillis d'arbrisseaux de chênes, les cheveux ramassés sur la face, les jupons relevés jusqu'aux genoux, les jambes croisées l'une sur l'autre, la main droite placée sur la poitrine et la gauche allongée.

Aux cris poussés par le père, le gendre du marquis de Bellabre qui se trouvait au château accourut avec d'autres personnes. Mis au courant de la triste situation, on se mit en devoir de chercher les causes de la mort de la jeune fille.

M. le juge de paix de Saint-Martin, accompagné de M. le docteur Baraud, se rendit sur les lieux. Après avoir découvert la face, on remarqua sur la bouche quelques gouttes d'écumé, et en retirant le foulard du cou on trouva, fortement serré autour de celui-ci, une petite branche tordue. Sur la jupe, se trouvait un œuf, le seul que la victime possédât. Le docteur remarqua à ce moment l'absence des boutons d'oreilles. En allant plus avant dans le bois, après avoir constaté à droite et à gauche des branches cassées, on trouva à peu près à deux mètres de la victime ses deux sabots bien placés côte à côte et couverts d'un bonnet.

Cadavre de la victime



L'autopsie

Le parquet, arrivé lundi matin avec M. le docteur Babillot, de Bourges, procéda à l'autopsie. Le corps fut transporté dans une grange attenante à la maison paternelle. Deux planches, placées sur deux tonneaux, remplaçaient le marbre de l'amphithéâtre.

Le docteur remarqua que le cou avait été comprimé avec la main, que le nez et la bouche portaient des traces de compression. Enfin, que sur la poitrine se trouvait une une sorte de contusion qui semblait avoir été faite par un bouton de vêtement.

L'homme de l'art ne put, de prime abord, se prononcer pour le viol. Il recueillit toutes les mucosités trouvées dans le vagin pour les soumettre à l'analyse, afin de se rendre compte s'il y avait eu viol.

Il constata également après avoir incisé la trachée artère que les cordes vocales étaient gonflées, ce qui prouve que la victime a dû essayer de crier et qu'elle a été étouffée.

Le lien de bois tordu

Les magistrats et les médecins sont d'avis que Valérie Thébault a été étouffée et que les assassins ont mis ce lien autour de son cou pour faire supposer un suicide.

Les assassins ont dû employer 2 liens, le premier en bois peu flexible qui a dû se casser lorsqu'ils ont voulu faire le nœud et qu'ils ont rejeté pour en mettre un autre plus solide.

Supposition

Tout le monde et la justice supposent que le crime a dû être commis entre 11 heures

et midi. Ce qui donne une consistance à cette supposition, c'est ce troupeau de moutons effrayé sans raison apparente à onze heures et demie. Il pourrait bien se faire qu'à ce moment même les assassins eussent été encore avec la victime.

L'enterrement

L'enterrement de la jeune Valérie Thébault a eu lieu lundi, à quatre heures de l'après-midi. Tout autour du cercueil se pressait un grand nombre de jeunes filles en blanc. De nombreuses personnes de Bourges étaient également venues et nous avons remarqué au milieu de l'assistance M. Richard, substitut du procureur de la République, chargé de l'enquête.

C'était vraiment poignant de voir cette malheureuse famille plongée dans un si grand malheur.

Détails particuliers

La jeune Valérie Thébault portait ses cheveux nattés; il a donc fallu aux assassins un sang froid et une audace extraordinaire pour prendre la précaution de les détacher.

L'enquête

Les magistrats instructeurs ont interrogé lundi toutes les personnes dont la déposition leur a paru être utile; ils sont allés à plusieurs reprises sur le théâtre du crime avec des témoins.

Les matières qu'ils ont recueillies lundi matin après l'autopsie ont été soumises à l'examen de M. Leprince, chimiste, pour constater si elles contiennent des spermatozoïdes.

Autopsie de la victime



Un enfant coupé en morceaux et mangé par les cochons



On nous télégraphie de Montauri (Côte-d'Or) :

Un crime horrible vient d'être commis dans la petite commune de Crépand, distance de Montauri de trois kilomètres seulement.

Une lettre adressée au parquet de Semur dénonçait une domestique, la fille Marthe Colson, comme ayant accouché clandestinement et d'avoir fait disparaître son enfant.

Une enquête fut immédiatement ouverte; M. le juge de paix de Montauri, accompa-

gné du docteur Petit, se rendit à Crépand, ce dernier examina la fille Colson et ne découvrit rien d'anormal.

Les renseignements recueillis auprès des voisins et vers son patron étaient excellents; ce dernier, notamment, disait que sa domestique avait bien été indisposée, mais un jour seulement et que cela provenait d'un refroidissement pris aux champs; sa fille âgée de 15 ans, à son tour questionnée, avait déclaré que leur domestique était accouchée et avait fait manger son enfant par ses cochons.



Le crime de Saint-Viatre

La nommée Julie Poupardin, sourde-muette, âgée de soixante-sept ans, domestique chez sa sœur, demeurant à Saint-Viatre a été trouvée morte dans un ruisseau situé à 250 mètres environ de sa demeure.

L'autopsie du cadavre a démontré que la malheureuse avait été étranglée, et que les

meurtres avaient dû la transporter dans ce ruisseau pour faire croire à un suicide.

A la suite de l'enquête à laquelle la justice s'est livrée, on a procédé à l'arrestation de la femme Poupardin Louise, veuve Lasseau, sœur de la victime, et de son fils, Lasseau Sylvain, sur lesquels pèsent les soupçons.



75 personnes assassinées à l'Auberge du Diable



Les journaux de Madrid nous apportent la nouvelle suivante :

« M. Giraud, riche marchand de bestiaux, bien connu en France, était venu de Perpignan à Taragone; il se trouva à coucher en route dans une auberge isolée, bien con-

nue sous le sobriquet d'« Hôtel du Diable. Comme il était attendu à Taragone, le lendemain, par des gens avec lesquels il avait à traiter des affaires, les personnes intéressées furent inquiètes et sachant qu'il avait couché au dit hôtel, ils y vinrent voir.

Le maître de l'auberge leur répondit qu'il n'avait pas vu M. Giraud.

« Alors, répondent-ils, vous l'avez donc assassiné, puisque nous sommes sûrs qu'il était venu coucher ici hier soir, et finalement les autorités furent averties et une enquête commença, ce qui amena la découverte du cadavre de M. Giraud et de 75 autres qui se trouvaient enterrés au fond d'un jardin. La plupart étaient réduits à l'état de squelette. Quant à M. Giraud, ils ne l'ont pas tué en le faisant tomber dans une trappe, comme on l'avait dit tout d'abord, mais il fut assassiné d'un coup de pistolet, pendant son sommeil, par Higano, le maître de l'auberge.

Toute cette famille de brigands, le père, la mère, le gendre et la fille, sont sous les verrous.



Un infanticide accompli dans des circonstances épouvantables, a été commis dans la journée d'hier au moulin de Parcé, commune de Saint-Maur, près de Châteauneuf.

Une fille Marie Blanchet, âgée de 19 ans, domestique au dit moulin, après avoir accouché clandestinement hier matin dans l'étable aux vaches, où sa patronne l'avait envoyée traire, a détruit son enfant en lui frappant la tête contre une poutre.

La maîtresse du moulin inquiète de l'absence prolongée de sa domestique, se rendit à l'étable, et ne fut pas peu surprise de la trouver couchée sur la paille, et les jupons tout ensanglantés.

Interrogée, la fille Blanchet prétendit avoir eu une perte de sang mensuelle très considérable, mais cette fille n'ayant pas été émue, on fit une perquisition dans l'étable, laquelle amena la découverte du cadavre de l'enfant, sur une traverse du plafond, dans du foin où il avait été caché.

La fille Blanchet, avant de tuer son enfant en lui brisant la tête contre une poutre, avait d'abord essayé de l'étrangler avec le cordon de son tablier.

Le cadavre de l'enfant a été amené ce matin à l'hospice.

C'est le sixième infanticide qui se produit dans la contrée en l'espace de quelques mois.



PAVIOT

Paviot paraît toujours avoir la conscience tranquille, comme un homme qui n'a rien à se reprocher. Il n'a cependant qu'un bien faible espoir de ne pas faire connaissance avec M. Deibler.

Il post, en effet, entrevoir la chance d'aller à la Nouvelle, car la prime de mort a bien été commise pour Gillard, celui qui, l'année dernière, à Buvay, assassina la directrice des postes, puis l'a volée et violée après lui avoir tranché complètement la tête.

La mort serait trop douce pour un tel bandit.

Bourges, imp. MASSARDON-DORÉ.